

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fondation de l'AMA

3 décembre 2001, Lausanne

La séance est ouverte à 9h00.

1. Allocution de bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la dernière réunion du Conseil de Fondation de l'AMA de 2001. L'ordre du jour est chargé et il espère que les membres sont satisfaits des documents détaillés qui leur ont été envoyés deux semaines avant le début de la présente réunion.

2. Liste de présence

LE PRESIDENT demande à tous les membres de se présenter, car il y a eu quelques modifications dans la composition du Conseil de Fondation.

Pour sa part, il a été nommé président de l'AMA en qualité de représentant du Comité International Olympique.

Les personnes suivantes se présentent :

L'honorable M. Denis Coderre, ministre canadien des Sports.

M. Tamás Aján, membre du CIO, président de la Fédération Internationale d'Haltérophilie (IWF).

Le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, membre de la commission médicale du CIO, président du CNO de Fidji.

Le Dr Adrian Lorde, membre du conseil, conseil national des Sports de la Barbade.

M. Rodney Swigelaar, représentant S. E. M. Ngconde Balfour, ministre des Sports et des Loisirs, d'Afrique du Sud.

M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO, président de la Fédération Internationale de Natation Amateur (FINA), membre du Conseil de l'ASOIF.

M. Feliciano Mayoral, secrétaire général de l'ACNO.

M. Robert Fasulo, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ITF, membre de l'ASOIF.

M. Tetsushi Uehara, représentant M. Fumio Kishida, ministre d'Etat adjoint de l'Education, de la Culture, des Sports, des Sciences et Technologies du Japon.

Le Dr Sayed Khashaba, directeur général du département de Médecine sportive, ministère égyptien de la Jeunesse et des Sports.

M. Robert Ctvrtlik, membre du CIO, membre de la commission des athlètes du CIO.

M. George Walker, chef du département des Sports du Conseil de l'Europe.

M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon.

Le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et membre de la commission médicale du CIO.

M. David Howman, président de l'Agence néo-zélandaise d'antidopage sportif, représentant le gouvernement néo-zélandais au nom du ministre des Sports.

M. Craig Reedie CBE, membre du CIO, président de l'Association olympique britannique, représentant les CNO.

Le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA, représentant les CNO.

M. Peter Tallberg, membre du CIO, président de la commission des athlètes du CIO.

M. S.S. Sharma, secrétaire au ministère indien de la Jeunesse et des Sports.

Le prince Alexandre de Merode, membre du CIO, président de la commission médicale du CIO.

Le Dr Yong-Seung Kim, représentant M. Hong-Sok Lee, ministre adjoint du ministre de la Culture et du Tourisme de Corée.

M. Chaoyi Luo, représentant M. Furong Li, ministre adjoint, Administration générale sportive de l'Etat, Chine.

M. Terry Madden, représentant M. William J. Hybl, membre du CIO, président émérite de l'USOC.

M. Johann Olav Koss, membre du CIO, membre de la commission des athlètes du CIO.

M. Alan Stretton, sénateur représentant l'honorable Rod Kemp, ministre australien des Arts et des Sports,

Le Dr Alain Garnier, président du groupe de suivi de la convention contre le dopage.

Mme Kate Malliarakis, ONDCP, Etats-Unis d'Amérique.

M. Frederik Serruys, représentant M. Bert Anciaux, ministre du gouvernement des Flandres chargé de la Culture, des Sports, de la Jeunesse, des Affaires bruxelloises et de la coopération de développement, en Belgique, président en exercice de la réunion des ministres des Sports de l'Union européenne.

M. Hein Verbruggen, membre du CIO, président de la Fédération internationale de cyclisme (UCI) et vice-président de l'AGFIS.

M. Harri Syväsalmi, secrétaire général de l'AMA.

Mme Viviane Reding, membre de la commission européenne responsable des Sports.

M. Lars Schmidt Graef, secrétaire national des Sports, Brésil.

L'ambassadeur du Nigeria en Suisse, représentant l'honorable Ishaya Mark Aku, ministre fédéral des Sports et du Développement social du Nigeria.

Mme Manuela Di Centa, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO est excusée de même que M. Awoture Eleyae, secrétaire général du Conseil suprême des Sports d'Afrique, CSSA.

3. Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fondation du 21 août 2001

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires concernant le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 21 août 2001 à Tallinn.

Sauf erreur ou omission que les membres souhaiteraient mentionner, le procès-verbal sera approuvé tel que distribué.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du 21 août 2001 est approuvé et dûment signé.

4. Observateurs

LE PRESIDENT accueille les observateurs et les membres des médias, les remerciant de leur intérêt à l'égard du travail de l'AMA. L'Agence souhaite entretenir de bonnes relations avec les médias.

5. Mise à jour sur le recrutement

LE PRESIDENT indique que le Comité exécutif a approuvé le contrat d'engagement de M. Syväsalmi au poste permanent de directeur général de l'AMA. M. Syväsalmi prendra ses fonctions au nouveau siège à Montréal; la confirmation de cette nomination est indispensable pour permettre une accélération du recrutement du personnel supplémentaire.

M. SYVÄSALMI rappelle qu'il a été nommé secrétaire général du Conseil de Fondation il y a deux ans et il remercie les membres de leur soutien constant.

Il passe ensuite à la présentation de la structure d'entreprise de l'AMA qui découle du plan stratégique et des besoins de fonctionnement de l'agence.

Le niveau de recrutement de 2001 (annualisé) comprend quatorze personnes pour un coût de USD 1,1 million.

Le recrutement projeté pour 2002 est d'environ 28 personnes, y compris environ huit personnes de l'équipe de 2001 (ce qui signifie que tout le personnel actuel ne se rendra pas à Montréal) plus de nouvelles recrues. A Montréal, l'équipe se composera d'un directeur général et de six directeurs, de onze sous-directeurs et de dix assistants. On comptera également un directeur régional et du personnel régional ainsi qu'une équipe chargée du code. Les charges projetées s'élèvent à USD 2,9 millions.

Le recrutement du personnel va débiter sans attendre. Il va sans dire que l'AMA utilisera son propre réseau pour réunir des candidatures conformément à un processus d'appel d'offres structuré (appel à des services de recrutement spécialisés, publicitaires etc.).

Les critères de recrutement élémentaires, à côté de l'expertise, sont que les employés doivent partager la culture et les valeurs de l'AMA ce qui entend l'amour du sport.

L'AMA a pour vocation d'être une agence multiculturelle. Elle emploie actuellement quatorze personnes de huit nationalités différentes.

Les pratiques de rémunération (salaires et avantages, etc.) sont conçues de deux manières : à l'intention des expatriés d'une part et des non-expatriés d'autre part.

Parmi les priorités de recrutement, on compte des directeurs pour la communication, les sciences, l'éducation, les standards et l'harmonisation ainsi que des directeurs pour la recherche, les programmes de contrôle, les finances, MIS/nouveaux médias et éducation.

Une équipe du Code est déjà en place et travaille avec succès, comme les membres pourront s'en rendre compte au cours de la réunion.

La question de représentants régionaux est également importante.

LE PRESIDENT indique que l'AMA procède aussi rapidement que possible en respectant un processus de recrutement cohérent, garantissant que toutes les personnes qui se présentent sont étudiées de manière pertinente. Par ailleurs, l'AMA ne recrutera pas plus du nombre de personnes nécessaires aux fonctions considérées. La tâche que l'AMA devra entreprendre va croître de manière spectaculaire au cours des deux ou trois prochaines années. Il est donc important qu'elle dispose d'un nombre suffisant de personnes pour accomplir le travail demandé. Dans certains domaines, tels que la gestion des contrôles hors compétition, il a été décidé qu'il serait préférable que l'AMA prenne en charge certains points précis de ce portefeuille plutôt que de les confier au Consortium chargé des tests. Ceci a un effet sur le nombre de personnes à recruter.

DECISION

La mise à jour sur le recrutement est approuvée.

6. Code

LE PRESIDENT indique que l'un des défis fondamentaux que doit relever l'AMA est celui de l'harmonisation des législations portant sur les nombreuses questions traitant du dopage dans le sport. En réponse à la demande insistante du Conseil de Fondation d'accélérer le processus, un rapport suivra sur le Code.

6.1 Mise à jour

M. WADE fait une présentation PowerPoint sur le Code et présente les documents contenus dans le dossier des membres (Annexe).

D'excellents progrès ont été réalisés jusqu'à présent et le Comité est en bonne voie pour ce qui est de l'approche proposée, avec un ferme soutien de tous les mandants consultés jusqu'à présent.

Comme le précise le plan stratégique, l'élaboration du Code est l'un des plus importants projets que l'AMA ait à entreprendre.

Le Comité de coordination du Code antidopage a été créé en mai 2001. Le plan de travail du Code a été approuvé par le Conseil de Fondation en août 2001.

Le plan de travail, que les membres ont dans leur dossier (Annexe), a été modifié conformément à la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du Conseil de Fondation en août. L'objectif final est de disposer d'un code opérationnel pour les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes. Une équipe de projet a réalisé une grande partie du travail pour faciliter le travail de fonctionnement au nom du Comité de coordination du Code. Deux des membres de l'équipe vont prendre la parole pour apporter des détails supplémentaires sur le travail effectué.

M. FIGVED fait un bref compte rendu de ce qui a été réalisé depuis août 2001.

Il se réfère à la Version 1.5 de plan de travail (annexe). Deux modifications principales sont intervenues. Les échéances ont été accélérées pour le premier projet de contenu du Code.

La Conférence mondiale a été incluse dans la phase d'acceptation du Code.

On se concentre avant tout sur la première étape du plan de travail et, jusqu'à présent, les délais sont respectés.

L'équipe chargée du plan de travail s'est réunie à trois reprises, les détenteurs du projet, représentés par MM. Pound et Syväsalmi ont tenu deux réunions, tandis que le groupe de direction du projet du Code s'est réuni une fois.

Présentations et discussions ont eu lieu à tous les comités de travail de l'AMA et des réunions de consultation initiale ont été organisées avec les mandants externes, notamment les représentants des gouvernements français, chinois, norvégien et canadien et les NADO suivants : ASDA, USADA, SAIDS et CCES, ainsi que les FI suivantes : FINA, IAAF, IWF, IBU et le Tour ATP. Le principal objectif de ce large processus de consultation étant de s'assurer que l'AMA évolue dans la bonne direction.

Une invitation a également été adressée au CIO en vue d'une réunion de consultation sur l'ensemble du projet.

Une réunion a eu lieu avec le groupe de travail de l'IICGADS et des présentations ont été faites à l'AGFIS, au TAS et devant le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe.

Dans l'ensemble ces réunions ont eu pour résultat une réponse très positive des participants envers le plan de travail et la volonté d'une large consultation. Les mandants ont manifesté leur soutien au cadre général et se sont entendus sur la structure du Code et les problèmes ont été cernés. C'est dans l'élaboration du contenu du Code que les difficultés surgiront.

A l'avenir, on prévoit une consultation formelle plus large de tous les mandants sur les documents du cadre d'ensemble (déc. 2001 – janvier 2002) et sur l'élaboration du contenu du Code (déc. 2001 – avril 2002), avec poursuite d'une consultation élargie des mandants et des groupes d'experts pour l'élaboration de sections précises du Code.

En ce qui concerne le cadre d'ensemble, on s'est concentré sur la mise au point de la structure du Code antidopage mondial et son approbation. Le dossier des membres contient deux documents auxquels il se réfère : le Document explicatif du cadre général de la lutte antidopage mondiale (Annexe) et les Grandes lignes du projet de Code antidopage mondial (Annexe). Le Cadre général de la lutte antidopage mondiale se présente sur trois niveaux présentés dans ces documents.

M. YOUNG aborde le contenu et la structure du Code et passe à la lecture des Grandes lignes du projet de Code antidopage mondial (Annexe). L'AMA a pour objectif de parvenir à la plus grande harmonisation possible tout en proposant un document qui pourrait mettre tout le monde d'accord. On peut comparer avec une chaussure unique qui devrait chausser plusieurs pieds différents, Ceci explique pourquoi elle doit présenter une certaine souplesse autant qu'une rigidité suffisante dans les domaines où l'harmonisation est absolument indispensable.

LE PRESIDENT indique qu'une quantité importante de progrès a été réalisée dans cette importante entreprise. A la suite de considérables discussions la veille, le comité exécutif a admis que la direction prise était la bonne et que la définition sur trois différents niveaux devrait pouvoir entraîner la possibilité d'adopter ce Code beaucoup plus aisément que si tout devait figurer dans un seul code, ce qui serait, en effet, beaucoup plus rigide et n'autoriserait pas la souplesse nécessaire pour modifier des éléments comme la liste des méthodes et des substances interdites.

M. SHARMA signale qu'il aimerait soutenir les objectifs de sports sans dopage et, en Inde, il entreprendra tout ce qui est nécessaire pour respecter la ligne fixée par l'AMA.

Il y a quelques principes à garder à l'esprit. Le processus doit être abordable, simple et souple. Il doit s'adresser à tous (tout doit être fait pour comprendre toutes les parties du monde) et être universel.

Il devrait également y avoir un programme d'aides et de conseils.

LE PRESIDENT indique que ces avis seront très utiles et il remercie M. Sharma.

MME REDING félicite le groupe du travail accompli.

Les ministres des quinze pays de l'Union européenne se sont montrés très positifs aussi bien sur la méthode d'élaboration du Code en cours que sur la nécessité de rendre le Code applicable afin que la lutte contre le dopage puisse être engagée à l'unanimité. D'accord avec le CIO, elle appellera à la réunion d'une vaste conférence entre les quinze ministres et une délégation des FI au printemps 2002. Cette conférence aura pour objet de souligner les zones de conflits inhérentes aux problèmes existant entre les gouvernements et le mouvement sportif. Certains secteurs qui pourraient provoquer des problèmes ont déjà été ciconscrits. Il doit être décidé qui fera quoi et quand. L'AMA sera, naturellement, invitée à assister à cette conférence, laquelle s'avèrera utile à ceux qui travaillent sur le Code ainsi que pour la préparation de la Conférence de février 2003.

Il est nécessaire de procéder à une évaluation de l'expérience pour ce qui concerne notamment le résultat de l'application du Code antidopage du Mouvement olympique actuel. La nouvelle maison a besoin d'être construite sur les fondations que constituent les expériences acquises jusqu'à présent. Les éventuels secteurs de conflits devront être signalés de même que les secteurs déjà traités par les règlements gouvernementaux. Il faudra prendre soin d'éviter de faire deux fois la même chose.

Le Code est la seule façon possible de coordonner le travail contre le dopage, mais l'AMA est un organisme privé et le Code devra être transposé dans les législations nationales et les législations sportives. La faisabilité de la mise en place du Code devra être étudiée. C'est dans cet objectif qu'elle propose l'aide de la commission européenne au groupe chargé du Code.

Dans cette tâche, la transparence envers les fédérations, les gouvernements et les vrais experts représentatifs est une nécessité absolue.

Il prendra quelque temps avant que le Code ne devienne complètement opérationnel. Des mesures intérimaires seront-elles nécessaires ? Sera-t-il possible d'établir un *modus vivendi* dans l'intervalle pour éviter toute lacune jusqu'à l'application du Code ?

Elle a lancé le slogan : « Dopage : tolérance zéro » à Athènes, et espère que la conférence de 2003 aidera à la mise en place de règles qui permettront aux institutions sportives et politiques de disposer de la mise en place d'un Code à temps pour les Jeux à Athènes.

LE PRESIDENT remercie Mme Reding de mettre à disposition l'expertise de l'Europe. Toutefois il s'agit d'un problème mondial qui appelle une solution mondiale.

Il estime qu'un certain nombre des commentaires formels de Mme Reding ont déjà été pris en compte par le groupe. Le groupe du projet a reçu instruction d'utiliser autant que possible un langage familier à tous.

Dans le domaine de la législation nationale, il espère que les pays qui envisagent actuellement la possible mise en place d'une législation nationale la repousseront jusqu'à ce qu'ils aient perçu les contours du consensus international.

L'AMA est une organisation hybride. Il est bien compris que les règles à appliquer doivent être adoptées par ceux qui en ont la compétence législative et juridique. Pour sa part, il est conscient que l'AMA est une organisation de service et qu'il lui faut rassembler toutes les informations, les points de vues et les réflexions, avant de soumettre une solution unique à tous les participants.

Concernant la transparence, l'AMA s'est montrée, jusqu'à présent, complètement et absolument transparente.

Il ne sera pas possible de prendre une seule mesure dans l'intervalle en attendant l'assemblée général. Pour l'instant, c'est le Code antidopage du Mouvement olympique qui s'applique au mouvement sportif et certains gouvernements ont adopté une législation.

Le Code devrait en place à temps pour les Jeux Olympiques de 2004. L'objectif est ambitieux mais réalisable.

L'adoption d'une législation formelle pourrait, semble-t-il, demander davantage de temps mais un traité, une déclaration ou une convention fournissant un cadre de travail serait un bon départ.

Il remercie Mme Reding de son invitation à la conférence en février 2002.

Jusqu'à présent, on doit souligner le travail remarquable effectué par le groupe de travail.

DECISION

La mise à jour sur le Code est approuvée.

6.2 Conférence mondiale sur le dopage

DECISION

La Conférence mondiale sur le dopage aura lieu en février 2003. Le personnel de l'AMA étudiera les invitations pertinentes, en vue de la tenue de la conférence.

7. EPO

LE PRESIDENT informe les membres qu'une discussion très fructueuse sur l'EPO et les difficultés scientifiques que pose la production d'un test fiable a eu lieu la veille. Le problème réside dans le fait que l'AMA en est encore là où elle était à Sydney. En d'autres termes, un test sanguin suivi par un test urinaire restent toujours nécessaires pour pouvoir certifier un résultat positif. Ces tests combinés restent néanmoins peu commodes à effectuer lors des contrôles hors compétition de par le monde.

Le Comité exécutif recommande au Conseil de Fondation d'approuver un engagement à des recherches actives en vue de mettre au point un test de l'EPO plus simple.

7.1 Mise à jour

7.2 Prochaines étapes

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST rappelle que les scientifiques se sont entendus sur le test combiné pour Sydney au cours d'un colloque en août 2000.

Depuis lors, l'AMA a pris la responsabilité d'étudier la partie analyse de sang du test et le CIO a pris en charge l'étude du test urinaire. A la réunion organisée par le CIO le 7 novembre 2001 à laquelle des experts scientifiques ont été invités, les études parallèles ont été mises en commun. Un consensus est apparu qui a donné lieu à un accord scientifique reconnaissant que les échantillons sanguins et urinaires restent, à l'heure actuelle, nécessaires pour fournir une preuve précise de prise d'EPO. Aucun des deux tests ne pouvant seul suffire.

Les paramètres sanguins recommandés pour suggérer une prise possible d'EPO sont le taux d'hémoglobine, l'hématocrite et le pourcentage des réticulocytes ou des macrocytes. Il s'agit de simples paramètres hématologiques à la portée de tout laboratoire d'hématologie. Il existe toutefois d'autres méthodes de modification des paramètres comme la variation génétique, la vie en haute altitude ou l'utilisation de chambres à oxygène, etc., ce qui explique pourquoi on ne peut pas se contenter de l'analyse sanguine.

Le contrôle urinaire permet la détection directe de l'EPO artificielle, même s'il doit être étayé par les paramètres sanguins anormaux.

La recommandation finale est d'accepter ce que les scientifiques ont recommandé à la réunion du 7 novembre, à savoir que les tests sanguin et urinaire combinés doivent être adoptés pour le moment, avec une analyse de sang comprenant la détermination du taux d'hémoglobine, l'hématocrite et la concentration soit des réticulocytes ou des macrocytes. Plus il y a de paramètres mieux ça vaut. Cette analyse de sang devra être accompagnée du contrôle urinaire tel qu'effectué actuellement par les laboratoires de Paris et de Lausanne, ces deux laboratoires étant accrédités conformément à la procédure d'accréditation du CIO. La partie sanguine du test pouvant être réalisée dans n'importe quel laboratoire d'hématologie, sans qu'une accréditation du CIO soit nécessaire.

M. BESSEBERG indique que le contrôle de l'EPO par le CIO à Salt Lake City sera bienvenu. Il estime que tous les membres pourraient approuver la recommandation sur la combinaison des tests telle que formulée le 7 novembre 2001.

Pour l'instant, six des huit FI réalisent les tests de l'EPO. Les FI devraient clairement préciser dans leurs règlements que l'analyse de sang peut être effectuée dans n'importe quel laboratoire. Il propose que l'AMA adopte la recommandation et charge le Consortium de conduire les tests conformément aux règles des FI ou du Code antidopage du CIO.

L'AMA doit être très clairement perçue comme apportant son aide au CIO et aux FI dans leur combat contre le dopage.

M.CTVRTLİK indique que les athlètes se sont pris à croire au test de l'EPO à Sydney. A présent, il semble que l'AMA ne soit plus à même d'obtenir la publication de l'examen des données par des pairs. Il demande ce qu'il en est au juste de ce problème ?

LE DR KHASHABA demande pour sa part ce qu'il en est des modifications de la composition du sang.

LE PRINCE DE MERODE indique que la procédure du CIO a été appliquée à Sydney, mais sans information suffisante. On a fait appel à un groupe d'experts pour évaluer la méthode et donner un avis.

On a dit que le test avait besoin de maturité, c'est la raison pour laquelle le CIO a demandé au laboratoire de Chatenay-Malabry de poursuivre sa recherche. Le test, bien qu'il ait fait des progrès, n'est toujours pas entièrement validé, ce qui explique pourquoi la méthode officielle n'a pas encore été publiée.

De nouvelles variétés d'EPO demanderont de nouveaux types de tests, il n'en demeure pas moins que le CIO poursuivra son contrôle de l'EPO à Salt Lake City, en collaboration avec les FI.

Il rappelle que la publication des tests relève de la responsabilité des chercheurs qui y procèdent lorsqu'ils sont convaincus que leurs travaux y sont prêts.

M. VERBRUGGEN se réfère aux commentaires formulés à la réunion de Tallinn par le professeur Ljungqvist et demande une explication

Il refuse d'admettre avec le professeur Ljungqvist que le test de l'urine ne peut être effectué seul. Pour les FI, la combinaison des deux tests ne fonctionne pas. Un test unique est donc nécessaire. On devrait se concentrer sur l'analyse d'urine et l'AMA devrait se charger de cette question. Le test urinaire existe et c'est lui qui devrait être amélioré.

En ce qui concerne le budget, priorité absolue devrait être donnée au test urinaire. Il est inadmissible à son avis de commencer à dépenser de l'argent pour mettre au point de nouvelles méthodes de contrôle de l'EPO en prétextant que la méthode actuelle pourrait ne plus être applicable dans quelques années. Il faut résoudre le problème qui se pose actuellement.

LE PRESIDENT signale que l'argument de M. Besseberg est très important. Les règles des FI devraient tenir compte de ce sur quoi les tests pourraient être effectués et agir dans ce sens.

Un certain nombre de fédérations rencontrent des problèmes et sont inquiètes des dépenses occasionnées par ce test et interrogent sa fiabilité. Des dispositions sur la santé sont une autre manière de garantir que les compétitions sont justes, sans pour autant craindre la difficulté légale de faire la preuve de l'infraction pour dopage.

L'AMA n'a pas pour vocation de soutenir un test plutôt qu'un autre. Elle doit au contraire rechercher le meilleur avis scientifique possible.

Il est évident que l'analyse d'urine présente un potentiel en ce qui concerne l'EPO reconstitué. L'EPO artificiellement produite et l'EPO naturelle étant de plus en plus similaires, cela semble indiquer que l'analyse d'urine pourrait ne plus pouvoir être utilisée à l'avenir. Quant à ce que l'AMA pourrait recommander au CIO pour le Code antidopage du Mouvement olympique, ce serait que l'AMA reconnaisse la fiabilité de la combinaison de l'analyse sanguine et du test urinaire et qu'elle encourage la mise au point d'un test bon marché et fiable, utilisable par les FI sur leur terrain.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST indique à M. Ctvrtlik que la publication du test est prévue. Cela n'a pas pris trop de temps, dans la mesure où la parution d'une étude contenant un examen par des pairs est un long processus pouvant prendre un an et plus.

En ce qui concerne les niveaux de seuil, les niveaux recommandés sont : hémoglobine (17.5% pour les hommes et 16% pour les femmes), hématoците (50% pour les hommes et 47% pour les femmes) et réticulocytes (approximativement 2%).

Il estime que M. Verbruggen a donné un sens différent de ce qu'il a dit. Il a indiqué qu'il existait un consensus scientifique sur la combinaison d'un test urinaire et sanguin comme étant à l'heure actuelle la base la plus fiable permettant de déclarer un cas positif, bien qu'il y ait des personnes qui considèrent que le test urinaire pourrait être effectué seul.

Il a émis des réserves sur la procédure d'analyse de sang proposée par le laboratoire de Sydney estimant alors que le test urinaire était la voie à suivre. A présent cela ne semble plus le cas, car l'industrie pharmaceutique étudie le moyen de fabriquer de l'EPO semblable à cent pour cent à l'EPO naturelle, ce qui périmera du même coup le test urinaire. L'AMA va donc devoir se concentrer sur l'analyse de sang et développer encore davantage cette méthode. Le Comité Santé, Médecine et Recherche a alloué des fonds à certains centres de recherche, lesquels travaillent en ce moment au développement de méthodes d'analyse de sang sous différentes formes.

La méthode actuelle pourra seulement indiquer si une personne a pris de l'EPO ou si elle a récemment arrêté d'en prendre. L'AMA, pour sa part, doit nécessairement se concentrer sur les athlètes astucieux qui cessent de prendre le produit suffisamment à temps pour éviter d'être contrôlés positifs tout en en obtenant les avantages.

Le « modèle off » de Sydney était très intéressant mais il a été complètement rejeté par le panel de scientifiques à l'époque.

M. BESSEBERG considère que l'AMA devrait effectuer de nombreux tests hors compétition à partir de maintenant et jusqu'aux Jeux Olympiques à Salt Lake City. L'AMA devrait être responsable des contrôles de l'EPO hors compétition.

Il demande au prince de Merode si le CIO pourrait ajouter au CADMO que l'analyse de sang peut être effectuée par n'importe quel laboratoire et non pas nécessairement par l'un des laboratoires accrédités par le CIO.

LE PRESIDENT répond que l'AMA en tant qu'organisation de service, agissant au nom des FI ne peut faire que ce sur quoi les FI se sont mises d'accord concernant le contrôle hors compétition.

M. HOWMAN indique que l'AMA n'a pas de contrat, et donc la question devra être réglée immédiatement et ensuite suivie avec les FI concernées. Il existe une différence entre le CADMO et les règles des FI.

LE PRESIDENT souligne que l'AMA ne peut effectuer que ce que les FI ont accepté et elle ne peut faire cela correctement que si les règles des FI le permettent.

En ce qui concerne l'analyse de sang, l'AMA pourrait suggérer au CIO lors de la réunion dans la semaine à venir que cela soit signifié dans le CADMO.

LE PRINCE DE MERODE considère que cela ne devrait pas poser de problèmes, dans la mesure où ces analyses sont très simples.

M. KOSS souligne que seuls les laboratoires de Paris et de Lausanne sont capables d'effectuer les tests urinaires. Il estime que cela complique la question quelque peu.

LE PRESIDENT indique que l'AMA pourrait recommander que le CIO désigne les laboratoires accrédités pour le test urinaire en relation avec l'EPO.

M. STRETTON considère, à propos de la dissuasion, que la proposition de contrôler chaque athlète à Salt Lake City, outre la proposition de contrôle hors compétition ne devrait pas manquer d'être une aide.

Une soigneuse gestion des médias est un autre point important. Il lui semble que les décisions récentes entraîneront une plus grande confiance dans le protocole actuel.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique que la procédure d'accréditation des laboratoires du CIO est établie à partir des seules possibilités de l'analyse d'urine, c'est pourquoi on devrait préciser dans la recommandation que l'analyse de sang peut être effectuée par n'importe quel système ou laboratoire d'hématologie.

Les méthodes n'ont pas besoin d'être si compliquée, le test urinaire ne devrait pas être effectué à moins que le test sanguin n'implique la nécessité de tests supplémentaires, c'est pourquoi le test sanguin se présente comme une analyse.

Il recommande que l'AMA entérine la recommandation scientifique des tests sanguin et urinaire combinés et que la partie sanguine du test (taux d'hémoglobine, hématocrite et réticulocyte) puisse être réalisée par n'importe quelle installation d'hématologie.

LE PRINCE DE MERODE indique que cinq laboratoires accrédités par le CIO sont susceptibles de réaliser l'analyse d'urine conformément à la méthode française.

LE PRESIDENT déclare que le seul détail restant à régler concerne la procédure de dopage lorsqu'elle laisse le droit d'avoir un échantillon B analysé, la portion d'analyse devrait s'appliquer également à l'échantillon A et B.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST indique que les FI ne perçoivent pas le test de cette façon là. Le contrôle sanguin est considéré comme partie obligatoire permettant d'indiquer s'il y a eu utilisation éventuelle d'EPO, et il n'y a pas d'échantillon B disponible pour le sang.

L'analyse de sang est là pour indiquer une éventuelle prise d'EPO et le test urinaire (qui se présente sous la forme d'un échantillon A et B) détecte l'EPO directement.

LE PRESIDENT considère que, à moins qu'il soit clair que l'analyse de sang s'applique aux échantillons d'urine A et B, il est possible de ne pas pouvoir parvenir à un résultat positif.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST maintient qu'il n'y a pas d'échantillon sanguin B.

M. VERBRUGGEN indique que les FI comprennent parfaitement la situation ce qui n'est peut-être pas le cas des avocats.

Il souligne que le professeur Ljungqvist déclare à présent que l'analyse B ne devrait être effectuée qu'avec l'échantillon d'urine, alors qu'il vient juste de dire que le test urinaire ne peut être effectué seul. Il s'agit bien d'un point qui sera immédiatement relevé par n'importe quel avocat.

LE PRESIDENT est d'accord pour reconnaître qu'il va falloir préciser que le test sanguin ne sera effectué qu'une seule fois et que les résultats seront mis en rapport avec les échantillons d'urine A et B.

Il précise que les laboratoires actuellement qualifiés pour réaliser l'analyse d'urine sont : Paris, Lausanne, Sydney, Barcelone, Oslo et UCLA.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST souhaite souligner que la question de savoir quels laboratoires ont les moyens d'effectuer les tests n'a pas été examinée par le Comité Santé, Médecine et Recherche; il s'agit d'un rapport provenant de la commission médicale du CIO.

DECISIONS

1. La mise à jour concernant l'EPO est approuvée.
2. L'AMA reconnaît la fiabilité de la combinaison de l'analyse sanguine et urinaire et encourage la mise au point d'un test fiable et bon marché utilisable par les FI sur leur terrain.

8. Installation à Montréal

LE PRSEIDENT annonce que beaucoup de travail à été réalisé en ce qui concerne l'installation à Montréal.

8.1 Mise à jour

M. SYVÄSALMI indique qu'une équipe de projet chargée de l'installation a été constituée et elle est composée de Mme Withers et de MM. Savolainen, Niggli et de lui-même.

L'équipe a été agréablement surprise de découvrir que *Montréal International* n'est pas seulement une agence de marketing et qu'elle s'est montrée très coopérative à tous égards.

En ce qui concerne la mise à jour des statuts, les questions de recrutement et les appels d'offre pour plusieurs des secteurs principaux, il demande aux membres de se reporter aux documents contenus dans leur dossier. (Annexe).

LE PRESIDENT espère que l'AMA aura la possibilité de tenir la prochaine réunion de son Conseil de Fondation à Montréal afin que les membres puissent découvrir le nouveau siège.

DECISION

La mise à jour concernant l'installation à Montréal est approuvée.

8.2 Bureaux régionaux

LE PRESIDENT déclare que le Comité exécutif recommande que l'AMA crée des bureaux régionaux et que son bureau européen soit situé à Lausanne. Anticipant cette décision, des dispositions ont été prises pour sous-louer les bureaux de l'AMA dans cette ville.

Le Comité exécutif a également accepté en principe la création d'au moins deux autres bureaux régionaux à l'avenir : l'un pour l'Asie/Océanie et l'autre pour l'Afrique, l'endroit exact restant encore à déterminer. Le Comité exécutif rendra compte des progrès de cette question au Conseil de Fondation à la suite de la prochaine réunion du Comité exécutif. Il s'efforcera de prendre les meilleures dispositions pour l'AMA.

MME REDING indique que tout le monde s'attendait à ce que l'AMA ait un bureau à Lausanne. Néanmoins, même si la logique veut que le bureau de Lausanne soit très important, notamment en ce qui concerne le Code de l'AMA, la question du coût se pose. Combien de personnes comprendra-t-il et où ? Les frais de location des locaux, le personnel supplémentaire et les voyages, etc., devront être étudiés avec soin avant de prendre une décision.

M. SYVÄSALMI indique que M. Reedie rendra compte des questions financières.

Avant le vote d'un lieu permanent, les membres se sont entendus sur un siège et deux bureaux satellites afin de garantir un service 24h sur 24.

En ce qui concerne les bureaux supplémentaires, M. SHARMA souhaite proposer New Delhi pour accueillir l'un des bureaux régionaux.

M. CODERRE déclare que pour assurer l'efficacité maximale, il est complètement d'accord avec le fait d'avoir des bureaux satellites à Lausanne, en Afrique et en Asie ou en Océanie, car cela envoie un message positif de coopération dans le monde entier et pourrait permettre de faire progresser le processus d'harmonisation du Code. Il souhaite souligner cependant qu'il n'y aura bien qu'un seul siège.

DECISION

La proposition de créer trois bureaux régionaux de l'AMA, un à Lausanne et en Afrique et un en Asie/Océanie est approuvée.

9. IICGADS

9.1 Mise à jour sur les financements gouvernementaux

9.2 Prochaine réunion

M. CODERRE indique que la prochaine réunion de l'IICGADS aura lieu du 24 au 26 avril 2002 à Kuala Lumpur, au cours de laquelle deux points seront abordés : l'harmonisation et la mise en place du Code de l'AMA et les bureaux satellites pour l'Afrique et pour l'Asie-Océanie.

Un sommet des Amériques aura lieu en mars 2002.

DECISIONS

1. La mise à jour sur l'IICGADS est approuvée.
2. La prochaine réunion de l'IICGADS aura lieu du 24 au 26 avril 2002 à Kuala Lumpur.

10. Rapport du Comité Finance et Administration

10.1 Mise à jour

LE PRESIDENT indique que pour les besoins de la planification chacun a besoin d'avoir une idée du budget pour la période des cinq années à venir, ce qui est une bonne idée.

Le Comité exécutif a accepté que les montants des cinq prochaines années soient des montants maximaux, en d'autres termes, il ne sera demandé à aucune organisation de participer au-delà de ces montants, sauf en cas d'urgence .

M. REEDIE se réfère au procès-verbal du Comité Finance et Administration contenu dans le dossier des membres (Annexe). Le Comité est conscient qu'il lui faut maintenir les dépenses administratives aussi basses que possible.

DECISION

La mise à jour du Comité Finance et Administration est approuvée.

10.2 Comptes 2001

M. REEDIE fait référence au bilan trimestriel dans le dossier des membres (Annexe). Celui-ci montre les USD 4,5 millions alloués à la recherche (504). Le montant total était de USD 5 millions à l'origine, mais ceci comprenait le montant alloué à la Conférence de Banbury à New York qui a dû malheureusement être annulée. Plus loin, sous Standards et harmonisation (506), il y a un chiffre pour le financement de l'IADA de USD 175 000. Evidemment, le système de code devrait être un peu plus sophistiqué car tout en bas de la page, le montant total des dépenses de réunion s'élève à USD 5,842 millions. Ceci est parfaitement faux. En effet, le chiffre de USD 5,842 millions comprend les dépenses du Comité Santé, Médecine et Recherche ainsi que le financement de l'IADA. Le chiffre actuel pour les dépenses de réunion dépasse juste USD 1,1 million. Ceci sera modifié.

Il est persuadé que dans le cadre du contrat actuel avec le Consortium, l'AMA pourra prendre en charge les dépenses du contrôle de l'EPO si cela devait être une priorité pour les FI. Il espère que l'AMA pourra livrer les services que les FI souhaiteraient dans le cadre des dispositions existantes.

A partir du 29 novembre 2001, Il y avait environ USD 4,7 millions de trésorerie non affectés, en attente de factures, dont plusieurs seront parvenues avant le 31 décembre 2001.

DECISION

Les comptes 2001 sont approuvés.

10.3 Budget 2002

10.4 Budget prévisionnel 2003 - 2006

M. REEDIE se réfère au projet de budget pour 2002 (Annexe), calculé sur la base des conseils dispensés par le Président et autres avis indépendants, dans le respect du statut hors taxes proposé par Montréal à l'AMA et dans la ligne du plan stratégique adopté en 2001. Il préférerait avoir produit un tel ensemble de chiffres plus détaillés beaucoup plus tôt dans la vie de l'AMA mais tant que l'organisation ne disposait pas de plan stratégique, il était difficile de retenir des chiffres pertinents. Le processus va devoir se sophistication de plus en plus au cours des années avec l'expérience et au fur et à mesure de ce que le Comité Finance et Administration apprend en fonction des projets que souhaite adopter le Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation approuvera un budget chaque année pour l'année suivante.

Il estime que les revenus de l'AMA, en tenant compte des projets existants mis en place par l'Union européenne, plus la partie d'intérêts bancaires en 2002, comprendra les contributions du mouvement sportif d'une part et des autorités publiques d'autre part pour un montant d'environ USD 8,5 millions chacun, ce qui permet de table sur un total dépassant juste USD 18 million.

L'AMA a toujours eu l'intention, et cela figure en fait dans le contrat passé avec le Consortium pour des sports sans drogue, de réaliser en 2002 4 500 tests hors compétition inopinés et au hasard

L'AMA a renégocié avec succès le contrat pour un montant qui colle au chiffre des 3,3 millions prévus au budget.

Sous la rubrique « charges de recrutement et de fonctionnement », il lui semble que les questions posées auparavant par Mme Reding devraient être résolues. Le loyer au Canada fait partie d'un arrangement obtenu par l'AMA dans le cadre de son installation à Montréal et il est pris en charge par le gouvernement canadien.

Il est en fait assez difficile de prévoir à l'avance l'évolution des activités de l'AMA. La demande d'une procédure budgétaire sophistiquée comportant davantage d'informations a été faite très précisément. En réponse aux commentaires formulés la veille, il souligne que l'AMA a pour objectif d'utiliser une procédure de plus en plus sophistiquée et de fournir davantage d'informations au cours des réunions à venir.

LE PRESIDENT indique que le Comité exécutif a, la veille, approuvé le budget pour 2002, naturellement il serait pratique de disposer de tous les commentaires pouvant être utiles au Conseil.

MME REDING indique que l'AMA est en train de traiter l'élément le plus important d'une organisation : l'adoption de son budget annuel, lequel normalement montre les activités, la transparence et les décisions d'allocation des fonds de contribution. C'est le premier budget auquel les autorités publiques vont participer et elle souhaite remercier le CIO et le Mouvement sportif de leur contribution au financement initial de l'AMA. Sans le CIO, la mise en place de l'AMA n'aurait pas été possible. Au moment de créer l'AMA au cours de la première réunion en 1999, les membres avaient annoncé une nouvelle forme de gestion et d'administration : la transparence, une qualité de gestion de haut niveau et des dépenses efficaces avaient été les maîtres mots les plus fréquemment utilisés pour définir le profil de la nouvelle agence. C'est pourquoi, lorsque le plan stratégique a été présenté, des prévisions précises sur cinq ans avaient été requises afin que les gouvernements puissent gérer leurs propres prévisions. Des règles strictes s'appliquent concernant les dépenses gouvernementales, ainsi que des contrôles administratifs et politiques permanents qui servent la démocratie.

Elle souhaite s'assurer que le projet de budget remplit ces exigences politiques et administratives. Les chiffres correspondent-ils aux attentes des membres en ce qui concerne l'agence ? Les fonds publics peuvent-ils être engagés sur la base du budget qui a été soumis ? Il s'agit d'une série de questions qui appellent une réponse.

Ces premières questions concernent également la nature des décisions que le Conseil de Fondation est appelé à adopter. Les prévisions 2002-2006 sont-elles restrictives ou optionnelles ? Si elles sont restrictives, le Conseil de Fondation pourra-t-il les modifier ? Si elles peuvent être modifiées, quelle est la marge de manoeuvre à laquelle le Conseil de Fondation est autorisé ? Les prévisions ont-elles été établies conformément aux critères de fonctionnement ou bien sont-elles le résultat d'une simple augmentation linéaire des nominations ? Ne serait-il pas alors logique, pour les Jeux de 2004 à Athènes, de prévoir une allocation supplémentaire pour les contrôles hors compétition ?

Elle a soumis ce budget à l'analyse des autorités juridiques et budgétaires compétentes de l'Union européenne, à quoi il lui a été clairement répondu que juridiquement et techniquement il serait très difficile de faire une demande de fonds sur la base des documents qui ont été remis aux membres.

Le budget 2002 paraît répondre aux critères de concentration de l'action sur les projets, limitant autant que possible les dépenses d'administration et de réunion. Il n'en demeure pas moins que 25% des fonds actuels, cela semble plutôt disproportionnés et ce pourcentage devrait être réduit.

La présentation du budget et les explications jointes apparaissent insuffisantes, car elles sont trop brèves pour permettre une compréhension de la logique qui sous-tend ce budget. Le budget 2002 manque d'analyser les raisons justifiant l'action et il reste des lacunes dans l'information. Elle espère que l'Agence ainsi que les représentants du Comité Finance et Administration seront capables de fournir davantage d'informations afin de faire préciser les prévisions qui restent extrêmement générales, manquent de détail et ne sont donc absolument pas transparentes.

En novembre 1999, un échange de correspondance avec le CIO avait eu lieu. Parmi les conditions citées figurait la nécessité d'obtenir l'unanimité du Conseil dans la prise de décisions d'importance majeure comme le budget. Dès la première réunion du Conseil, cette règle est devenue celle de la majorité des deux tiers.

Le budget est un élément fondamental et il ne sera décidé qu'une fois par an, c'est pourquoi l'unanimité ne devrait pas être considérée comme un moyen de bloquer l'agence mais plutôt comme un moyen de parvenir à la transparence de l'agence.

De même n'est-il pas très logique d'imposer un budget à certain des contributeurs. Le Président a déclaré que les chiffres étaient des chiffres maximaux, ce qui est déjà un pas dans la bonne direction.

La discipline budgétaire fait partie intrinsèque de la crédibilité de l'AMA.

Sans mise au point du mécanisme permettant aux membres du Conseil de Fondation de maintenir un contrôle sur leur propre contribution, il ne lui sera pas possible d'accepter ce budget et de lancer une procédure permettant à la Communauté de contribuer au financement de l'AMA.

Celle-ci comprend une décision du conseil des quinze, une décision du parlement européen ainsi qu'un contrôle effectué par la cour des comptes européenne.

Elle demande donc que les statuts soient modifiés pour préciser que les futures contributions de l'Union européenne doivent toutes être conformes à la réglementation budgétaire de l'Union européenne.

Elle souhaite faire une déclaration à porter au procès-verbal : *la représentante de l'Union européenne rappelle que rien n'oblige légalement le budget de la Communauté européenne à contribuer au financement de l'AMA au-delà des financements de projets auxquels celle-ci s'est déjà engagée.*

La représentante de la commission européenne rappelle que pour que son institution puisse soumettre la base légale d'un financement essentiel provenant du budget communautaire au parlement et au conseil des ministres européens, trois conditions doivent être remplies au préalable :

L'établissement de prévisions budgétaires plafonnées pour l'AMA, le ré-établissement de dispositions statutaires permettant au représentant de l'Union européenne de garantir que l'adoption et la mise en place du budget de l'AMA se déroulent conformément aux règles budgétaires de la Communauté européenne avec une représentation équilibrée du côté européen

LE PRESIDENT déclare qu'il est possible que son intervention initiale au sujet de ce que le Comité exécutif avait décidé soit a été perdue, soit n'a pas été complètement comprise. Tout d'abord, le budget résulte du plan stratégique et non pas l'inverse. Il a également précisé que les chiffres pour 2001 et les années suivantes étaient bien des chiffres maximaux et qu'ils ne seraient donc pas modifiés, afin que tous ceux qui fournissent des fonds puissent être assurés que leurs parts des montants n'augmenteront pas. Les évaluations budgétaires sont fournies dans les documents que les membres ont devant eux et c'est ce que l'AMA peut faire de mieux pour l'instant. Il regrette que l'AMA ne puisse pas parvenir à la même prolixité que les gouvernements en matière de préparation de documents.

Il considère qu'il serait très difficile à l'AMA de prévoir dans ses statuts des dispositions particulières relatives à un seul de ses membres constitutifs. L'AMA a tenté de tenir compte des structures de fonctionnement de la communauté européenne et elle a tenté d'y répondre en prenant des mesures et c'est ainsi que cela doit se poursuivre.

L'AMA est conscient des difficultés que rencontreront les membres de l'Union européenne pour souscrire à un budget qui pourrait être modifié sans leur consentement et il estime que le Comité en a tenu compte. L'AMA comprend le besoin de ses membres de disposer de prévisions budgétaires sur cinq ans et ces impératifs ont été respectés.

Il espère qu'ils ne devront pas tous se soumettre aux demandes particulières de l'un des mandants de l'AMA et il souhaite que l'Union européenne se montre souple envers l'AMA.

M. REEDIE considère que le Président a correctement résumé la position de l'AMA..

L'AMA a été absolument transparente au sujet de l'argent dépensé mais on ne peut pas vraiment en faire autant sur cinq ans de prévision budgétaire car cela serait très complexe.

Le Comité aura pour objectif de fournir davantage d'informations et une présentation des chiffres plus détaillée. On est cependant en présence d'un organisme qui évolue et l'AMA se développe en se modifiant.

LE PRINCE DE MERODE fait observer que davantage de détails, comme le prix d'une analyse, semblent nécessaires pour satisfaire les exigences gouvernementales.

LE PRESIDENT indique que les niveaux de salaires, etc. pourraient certainement être présentés mais qu'il n'est pas sans doute pas nécessaire de tenir compte de chaque crayon acheté.

M. SHARMA signale que le gouvernement indien a établi sa procédure budgétaire en tenant compte d'un plafond fixé à USD 12 millions jusqu'en 2004. Le plafond de USD 12 millions a-t-il été levé ?

M. KOSS indique qu'en tant qu'athlète, il est plutôt perturbé par le fait que les personnes assises autour de la table réussissent encore à discuter des possibilités de participer à la lutte contre le dopage dans le sport autour du monde. Tous les athlètes observent l'AMA dans l'attente d'une approche identique à l'égard de ce combat dont les athlètes font l'expérience quotidienne pour parvenir à un sport propre. L'AMA est la dernière carte. Il est incroyable qu'une approche commune ne puisse être définie alors que tous les mandats sont justement présents autour de la table pour en décider. L'AMA doit faire savoir qu'elle se présente en équipe avec une approche commune. Tout l'argent et plus est nécessaire pour lutter contre le dopage. Sinon, il estime que les athlètes abandonneront et c'est en plus grand nombre qu'ils se livreront au dopage.

Il demande que le budget de 2002 et celui proposé pour les cinq prochaines années soient approuvés.

Il recommande également que du personnel soit affecté au fonctionnement de chaque projet car il s'agit d'un travail à plein temps.

M. AJÁN remercie le CIO de son soutien à l'AMA. Il se demande ce que veulent signifier les autorités publiques ? Quels gouvernements participent au financement ? Il souhaite que l'AMA invite les gouvernements à contribuer pour un certain montant.

Il signale également qu'aucune personne d'Europe centrale et orientale n'est présente au sein de l'AMA, alors qu'il s'agit de l'une des régions les plus affectées par le dopage. Comment une telle région peut-elle être persuadée de contribuer au budget si elle ne peut exprimer son opinion autour de la table ? Un représentant pourrait-il être invité à collaborer avec l'AMA ?

LE PRESIDENT souligne que les gouvernements se sont mis d'accord sur la proportion des contributions au cours de la réunion de l'IICGADS.

M. CODERRE tient à garantir à M. Koss que l'objectif de l'AMA est de trouver une manière de collaborer pour parvenir à un sport sans dopage. Les gouvernements n'ont pas l'intention de tenir l'AMA en otage et ils sont complètement dévoués à l'AMA. Ils contribueront leur 50% sans faillir.

Les Amériques contribueront à ce budget et, pour sa part, il tient à féliciter M. Reedie de son travail.

Les décisions prises par le Comité exécutif sont unanimes. C'est pourquoi, il insiste donc pour que l'on fasse attention lorsqu'on remet en question certaines décisions. Il informe M. Aján que les gouvernements sont également reconnaissants à l'égard du CIO et du mouvement sportif.

Il rappelle que le budget n'est pas lié à la représentativité.

Une quatrième réunion de l'IICGADS aura bientôt lieu et le matin même une réunion a eu lieu entre les représentants des gouvernements présents au cours de laquelle ces derniers se sont entendus pour s'acquitter de leurs rôles au sein de l'AMA. Ils demandent simplement une plus grande rigueur budgétaire car ils fonctionnent sur des fonds publics et ont leurs propres problèmes chez eux.

Il se prononce contre accorder un droit de veto à un mandant.

Il félicite M. Reedie et le Comité Finance et Administration de leur travail.

Les autorités publiques soutiennent entièrement l'AMA. L'AMA devrait se présenter devant la presse avec un message positif.

MME MALLIARAKIS signale qu'il incombe à chaque pays, chaque région la responsabilité de traiter ses propres difficultés originales. Tout le monde s'est mis d'accord pour un budget sur cinq ans transparent et responsable. Davantage de détails seraient bienvenus et ont été promis. Les contributions respectives ne peuvent être mieux protégées et surveillées que par une participation et un investissement continus et directs à l'AMA. Les comités et les sous-comités de travail sont composés de représentants du monde entier et peut-être d'une représentation surévaluée des Européens, qui contribuent directement, prennent même des décisions qui engagent la dépense des ressources de l'AMA. Elle espère qu'un peu de confiance et de bonne foi permettra à l'AMA d'aller de l'avant et que le concours de la réunion du Conseil de Fondation garantira une AMA solide, viable, sécurisée et financièrement responsable.

M. SYVÄSALMI est entièrement d'accord avec l'explication de M. Reedie. Le bilan pour les années précédentes donne aux membres un exemple de la façon dont l'AMA pourrait être détaillée.

Le Comité Finance et Administration a pour but de mettre au point une procédure budgétaire et s'efforce de parvenir à un système plus élaboré.

M. LARFAOUI indique qu'il s'agit d'une prévision budgétaire fondée sur des budgets antérieurs et il souhaite signaler que le code des créances se présente à posteriori, jamais a priori.

Au nom du groupe de suivi de la convention contre le dopage, LE DR GARNIER informe les membres qu'il souhaite confirmer son soutien à toutes les activités de l'AMA et il espère que les engagements pris au moment de la création de l'agence seront respectés. Le groupe de suivi souligne également l'importante contribution au budget de l'AMA par les gouvernements, afin de montrer les engagements des autorités publiques dans la lutte contre le dopage.

Il estime qu'il est important de fournir à l'AMA les moyens de mener à bien son mandat.

LE PROFESSEUR DE ROSE signale que l'AMA réalise un travail important. Il ne lui semble pas possible d'obtenir des coûts maximaux du fait qu'il s'agit d'élaborer une documentation pertinente. Il est convaincu qu'après 2004, les charges de l'AMA se reporteront sur des questions plus importantes, à savoir les contrôles hors compétition et les actions spécifiques contre le dopage.

M. STRETTON rappelle que les pays d'Océanie sont prêts à engager leurs fonds.

Il est également d'accord avec la grande partie des commentaires formulés par ses collègues canadien et américain.

MME REDING tient à préciser que bien qu'elle demande la transparence cela ne veut pas dire que l'Europe ne paiera pas. L'Europe ne peut pas modifier ses règles budgétaires pour l'AMA. Elle comprend également que l'AMA ne puisse pas modifier ses règles pour répondre aux demandes de l'Europe. Elle propose de créer une minorité de blocage. Si cela n'est pas accepté, alors les Etats devront envisager de financer l'AMA individuellement, car la communauté européenne elle-même ne pourra pas entreprendre de faire passer la législation proposée.

LE PRESIDENT remercie Mme Reding de sa suggestion. Il signale que les statuts de l'AMA demandaient à l'origine l'unanimité sur certaines décisions, ce qui avait été accepté par le CIO à la demande des gouvernements. La règle ne faisait évidemment aucun sens mais elle avait été acceptée. Les gouvernements ont ensuite demandé que la règle soit modifiée à la minute même où une décision à prendre est apparue. C'est ainsi que la majorité des deux-tiers a été retenue avec une minorité de blocage d'un-tiers. Le tiers représente la minorité de blocage, auquel tous les gouvernements et le Mouvement olympique participent. L'AMA a tenté de résoudre ce qu'elle comprenait des difficultés de l'Union européenne afin que les représentants des gouvernements puissent rentrer chez eux avec des chiffres maximaux. C'est ce que l'AMA peut faire de mieux. Si cela s'avère insurmontable pour l'Union européenne, l'AMA devra peut-être, en effet, envisager la question Etat par Etat.

M. REEDIE répond à tous les commentaires. Il indique à M. Sharma que le chiffre de USD 12 millions provient d'un document soumis par un représentant australien au Cap qui a ensuite été retiré. Le Comité Finance et Administration n'a jamais travaillé avec un plafond de USD 12 millions.

Il n'a pas de commentaire particulier à adresser en réponse à la remarque de M. Koss.

Pour répondre à l'intervention de M. Aján, il souligne que la représentation de l'Europe orientale est une question qui diffère légèrement de celle du budget.

Il remercie M. Coderre de sa déclaration précise concernant la décision des gouvernements qui a été très utile.

La précision de M. Larfaoui sur le code des créances est également appréciée.

Il est reconnaissant envers le Dr Garnier de sa déclaration de soutien au nom du groupe de suivi.

Il remercie le Pr de Rose de ses remarques. D'une manière générale, la vision financière est que le montant des activités qui sera présenté à l'organisation ne sera pas limité et les budgets augmenteront probablement plutôt qu'ils ne seront réduits.

Il indique à Mme Reding que l'AMA a parfaitement compris le souhait de l'Union européenne d'obtenir davantage d'informations. Il s'est penché sur les documents financiers nécessaires pour

obtenir le financement d'un projet par l'Europe, ce qui a été réalisé avec beaucoup de difficulté du fait des complexités exigées par l'Union européenne, et il ne s'agissait que d'un petit projet. Il ne croit pas qu'il s'agit d'une approche pertinente pour une organisation mondiale mais cela étant si le budget est accepté, le Comité Finance et Administration est prêt à produire plus d'informations pour satisfaire les contributions auxquelles il comprend que l'Europe est engagée. Le Comité est prêt à accepter tous les conseils de la Commission européenne pour garantir qu'il reste dans la bonne voie.

Il demande aux membres du Conseil de Fondation d'approuver le budget pour 2002 ainsi que le budget pour les cinq années à venir.

LE PRESIDENT considère qu'un grand pas en avant a été accompli, et il se félicite de constater un tel degré d'unanimité. L'AMA fera de son mieux pour résoudre les points qui ont entraîné l'abstention de la Commission européenne.

DECISION

Le budget pour 2002 et le budget des cinq années à venir sont approuvés avec une abstention (Mme Reding).

11. Rapport du Comité Légal

11.1 Mise à jour

M. HOWMAN demande aux membres de se reporter au procès-verbal de la réunion du Comité (Annexe). Le Comité Légal estime que l'AMA a un besoin urgent d'assurer le suivi des rapports des commissions indépendantes auxquelles l'AMA a demandé à des personnes de participer, y compris celle aux Etats-Unis après Sydney et il est suggéré de poursuivre la correspondance.

Par ailleurs, un certain nombre de documents provenant de l'AMA n'a pas été approuvé, que ce soit sur le plan légal ou autorisé financièrement. Ceci implique un risque pour l'AMA et le Comité Légal souhaiterait que des protocoles soient mis en place par la direction pour éviter des problèmes à l'avenir.

Le Comité Légal s'inquiète de constater qu'un certain nombre de contrats sur la table nécessitent d'être menés à bien.

Enfin le Comité a mis au point un nouveau contrat s'appliquant aux équipes d'observateurs indépendants qui assistent aux Jeux Olympiques et autres compétitions.

DECISION

La mise à jour concernant le Comité Légal est approuvée.

11.2 Statuts futurs de l'AMA

M. HOWMAN se réfère au document contenu dans le dossier des membres (Annexe). Un avis juridique a été demandé à des avocats suisses. Le Comité s'enquiert de savoir si, après son transfert à Montréal, l'AMA pourra demeurer une fondation privée suisse. Le Comité fera des recommandations plus précises au Conseil de Fondation lors de sa prochaine réunion. Le Comité propose que les Statuts de l'AMA en tant que fondation privée suisse soit maintenue dans l'intervalle.

LE PRESIDENT explique qu'il sera possible à l'AMA de conserver son statut juridique de fondation suisse et estime que le Conseil de Fondation devrait accepter que l'AMA demeure une fondation suisse pour l'instant.

DECISION

La proposition de conserver à l'AMA son statut juridique de fondation suisse pour l'instant est approuvée.

11.3 Renouvellement du Conseil (2003)

M. HOWMAN se réfère au document contenu dans le dossier des membres (Annexe). En vertu de la constitution de l'AMA, le terme des membres du Conseil de Fondation fixé à trois ans expire à la

fin de l'année à venir. Pour garantir la continuité, le Comité Légal suggère que le Conseil de Fondation accepte le principe d'une formule de rotation et que le Comité Légal se voit charger de rédiger une clause à ce sujet modifiant la constitution et permettant de garantir la pérennité du Conseil de Fondation.

LE PRESIDENT estime qu'un système de rotation pour l'appartenance au Conseil de Fondation est une bonne idée pour éviter toute rupture de continuité.

DECISION

La proposition d'accepter une formule de rotation et de charger le Comité Légal de la rédaction d'une formule à ce sujet à inclure dans les statuts est approuvée.

11.4 Renouvellement des comités de travail

M. HOWMAN attire l'attention sur les recommandations concernant le renouvellement des comités de travail (Annexe).

LE PRESIDENT demande si les membres approuvent les recommandations concernant le renouvellement des comités de travail.

DECISION

La procédure de renouvellement des comités de travail est approuvée.

12. Nomination du Comité exécutif et du Président du Comité exécutif pour 2002

M. HOWMAN se réfère à l'Article 11 des statuts, indiquant que l'AMA doit nommer le Comité exécutif pour 2002 et que le Conseil de Fondation doit nommer le président du Comité exécutif. Il propose M. Pound à la présidence du Comité exécutif de l'AMA.

M. CODERRE indique qu'une décision devrait être prise au sujet d'un vice-président. Il propose la création d'un poste de vice-président, que celui-ci soit choisi parmi les représentants des autorités publiques et que des noms soient présentés à la prochaine réunion du Conseil de Fondation.

LE PRESIDENT signale qu'il existe déjà un bureau pour un vice-président, dès lors une proposition devrait intervenir à la prochaine réunion. Il ne s'attend pas que quiconque objectera à la suggestion que le vice-président représente les autorités publiques.

M. Howman recommande que le Comité exécutif soit reconduit pour 2002 et demande si les membres approuvent cette proposition.

DECISIONS

1. La proposition de reconduire M. Pound à la présidence du Comité exécutif de l'AMA jusqu'aux prochains Jeux Olympiques de 2004 à Athènes est approuvée à l'unanimité.
2. La proposition de nommer un vice-président représentant les autorités publiques est approuvée. Des noms seront soumis à la prochaine réunion du Conseil de Fondation de l'AMA.
3. Le Comité exécutif est reconduit pour 2002.

13. Mises à jour et rapports

13.1 Rapport du Comité Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST signale que le rapport du Comité Santé, Médecine et Recherche se trouve dans le dossier des membres (Annexe).

L'examen éthique des vingt-cinq bourses approuvées au Cap, est en cours.

Le CIO et l'Union européenne ont soutenu le projet de recherche sur l'hormone de croissance recombinée, mais ce projet devenu trop onéreux a dû être arrêté. Le Comité a reçu des offres pour le projet mais estime à ce stade qu'il serait préférable de tenir d'abord un séminaire sur la question avant de décider d'aller de l'avant.

LE DR VEREEN indique que c'est la première fois que l'AMA met au point un programme de recherche et des entretiens pour étudier en étudiant l'amélioration l'an prochain ont déjà eu lieu. Les conditions exigent de la plupart des chercheurs qu'ils puissent garantir que la recherche qu'ils effectuent respectent des principes éthiques, ce qui n'avait pas été demandé jusqu'à présent. Son comité requiert désormais une preuve écrite d'approbation de l'éthique s'appliquant à toutes les études menées. Quatre études sont maintenant prêtes d'être approuvées par contrat. Les autres devraient être terminées au 31 décembre 2001.

LE DR SCHAMASCH indique que l'AMA doit coopérer avec la commission médicale du CIO pour éviter les chevauchements entre les secteurs de médecine et de dopage.

DECISION

Le rapport du Comité Santé, Médecine et Recherche est approuvé.

13.2 Rapport du Comité de la Liste

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST demande aux membres de se reporter au document figurant dans leur dossier (Annexe). On prévoit de terminer la liste pour la fin de 2002.

Il espère que le Conseil de Fondation sera d'esprit ouvert lorsque le Comité lui soumettra la nouvelle liste. Il estime que la liste devrait se concentrer sur les substances et méthodes permettant d'améliorer la performance.

La clause générale des substances apparentées a toujours été problématique en terme d'argumentation juridique. L'AMA devrait tenter de régler cette question. Le Comité a pour but de tenir une liste et d'essayer de la faire circuler aux partenaires à la fin du printemps 2002, en vue d'obtenir une liste définitive en opération à partir de janvier 2003.

M. SERRUYS exprime son soutien à la méthode de travail qui devrait rendre la liste compréhensible.

DECISION

Le rapport du Comité de la Liste est approuvé.

13.3 Rapport du Comité d'Accréditation des laboratoires

LE PRESIDENT répète qu'il y a six laboratoires accrédités. Il s'agit de ceux de Paris, Lausanne, Sydney, Barcelone, Oslo et de l'UCLA. Un septième laboratoire sera bientôt accrédité.

M. WALKER se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres (Annexe). Si on va demander à l'AMA d'approuver l'accréditation d'un laboratoire temporaire pour les Jeux à Salt Lake City, alors le Comité d'Accréditation des laboratoires de l'AMA souhaiterait étudier les documents de Salt Lake City dans les meilleurs délais.

LE PRESIDENT indique que le laboratoire de Salt Lake City n'est pas nouveau puisqu'il s'agit de l'annexe d'un laboratoire existant et déjà accrédité. Une accréditation séparée ne sera pas nécessaire, une simple vérification garantissant qu'il n'y a pas de vide juridique sera suffisante. L'AMA s'assurera que le CIO a envisagé le problème de l'extension de l'accréditation du laboratoire de l'UCLA à ses installations temporaires à Salt Lake City.

LE PRINCE DE MERODE signale que le laboratoire de Tunis a été complètement accrédité.

En ce qui concerne le contrôle de l'EPO, LE PROFESSEUR LJUNGQVIST souhaite que le Comité s'intéresse aux tests sanguin et urinaire séparément et combinés et clarifie que l'accréditation ne devrait pas être nécessaire pour procéder à des analyses hématologiques standards, mais que l'accréditation pourrait devenir indispensable si les procédures d'analyses de sang devaient être introduites.

LE PRESIDENT indique à propos des Jeux Olympiques à Salt Lake City et de la discussion tenue plus tôt sur le fait que d'envoyer la partie d'analyse de sang pour le test de l'EPO à un laboratoire accrédité est sans nécessité, qu'il a reçu la recommandation suivante du Comité Légal :

L'AMA recommande que le CIO adopte une déclaration précisant que les références figurant dans le CADMO concernant l'usage exclusif des laboratoires accrédités (Chapitre 5, Article 1), la collecte et l'analyse à la fois des échantillons A et B (Chapitre 6, Article 3 et Appendices C et D) ne s'appliquent pas à la collecte et à l'analyse des échantillons, lorsque l'analyse de sang est effectuée en conjonction avec l'analyse d'urine.

Ce texte constitue la recommandation de l'AMA à la commission exécutive du CIO.

M. HOWMAN indique que le Comité Légal est également en train d'élaborer un projet de clause pour garantir que le CADMO ne sera pas menacé à Salt Lake City. La clause sera présentée au Conseil de Fondation dans l'après-midi.

Il recommande également d'accorder une accréditation temporaire au laboratoire de Salt Lake City afin d'éviter tout vide juridique éventuel.

LE PRINCE DE MERODE indique que le laboratoire de Salt Lake City se verra décerner une accréditation temporaire.

M. SHARMA se réfère à l'accréditation temporaire du laboratoire. New Delhi, sélectionnée pour accueillir les Jeux Afro-Asiatiques, est également en attente d'une accréditation temporaire de son laboratoire.

LE PRESIDENT considère que l'AMA devrait recommander au CIO d'accorder une accréditation temporaire du laboratoire de Salt Lake City.

LE PRINCE DE MERODE signale que la procédure est déjà lancée.

DECISIONS

1. La recommandation de l'AMA à la commission exécutive se lira de la manière suivante : *L'AMA recommande que le CIO adopte une déclaration précisant que les références figurant dans le CADMO concernant l'usage exclusif des laboratoires accrédités (Chapitre 5, Article 1), la collecte et l'analyse à la fois des échantillons A et B (Chapitre 6, Article 3 et Appendices C et D) ne s'appliquent pas à la collecte et à l'analyse des échantillons, lorsque l'analyse de sang est effectuée en conjonction avec l'analyse d'urine.*
2. L'AMA recommande l'accréditation temporaire du laboratoire de Salt Lake City pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2002, sous réserve que la commission médicale du CIO transmette à l'AMA une demande en bonne et due forme, conformément à l'Annexe 1C de l'Appendice B du Code antidopage du Mouvement Olympique.
3. Le rapport du Comité d'Accréditation des laboratoires est approuvé.

13.4 Rapport du Comité Standards et Harmonisation

M. WALKER se réfère au rapport présenté dans le dossier des membres (Annexe), ajoutant qu'une longue et constructive discussion a eu lieu sur les sanctions et la gestion des résultats des tests lors de la réunion du Comité.

DECISION

Le rapport du Comité Standards et Harmonisation est approuvé.

13.5 Rapport du Comité Ethique et Education

LE DR VEREEN demande aux membres de se reporter au document figurant dans leur dossier (Annexe). Il remercie de leur aide Mme Vance et toutes les personnes qui ont collaboré au travail du Comité.

En ce qui concerne le projet « Formation par internet », le Comité a fait un appel d'offre public pour obtenir des propositions concernant le développement d'un programme d'éducation contre le dopage en ligne dont le financement est assuré par l'Union européenne.

DECISION

Le rapport du Comité Ethique et Education.

13.6 Passeport de l'athlète

M. MENDOZA indique que le projet de passeport de l'athlète comprend l'idée d'une centrale d'information.

M. KOSS présente la version électronique du passeport. C'est la seule façon de permettre à l'AMA de pouvoir aller à la rencontre des athlètes lorsqu'ils s'entraînent.

Il s'agit d'un passeport créé sur une base volontaire auquel les athlètes propres peuvent souscrire. Il demande aux membres de se reporter au document qui est leur proposé dans leur dossier (Annexe).

LE PRESIDENT souligne que c'est pour l'AMA une priorité de donner aux athlètes quelque chose à faire pour soutenir les autres athlètes. Le projet est ambitieux mais il pourrait prendre une plus grande signification avec le temps.

Les aspects budgétaires et de sécurité sont particulièrement importants et le Comité Légal se penchera sur ces questions.

M. CTVRTLİK demande si le passeport sera accessible sur le réseau internet des Jeux Olympiques à Salt Lake City.

M. VERBRUGGEN souhaite savoir si M. Koss à l'intention d'inclure le résultat des analyses de sang éventuelles.

M. KOSS informe M. Ctvrtlik que le passeport sera accessible sur internet mais ne fera pas partie du système des Jeux Olympiques.

La sécurité est naturellement un aspect extrêmement important et un niveau de sécurité similaire à celui des banques lui a été garanti.

Il précise à l'intention de M. Verbruggen qu'il est prévu d'inclure les analyses de sang et les contrôles longitudinaux.

MME REDING remercie M. Koss et son équipe de la concrétisation de ce projet, pour lequel des fonds seront utilisés à bon escient. Ces éléments constructifs d'éducation et de responsabilisation des athlètes sont aussi importants que les autres tâches entreprises par l'AMA.

Le projet du passeport de l'athlète et celui concernant la formation seront un moyen positif d'amener une génération de jeunes à rejeter le dopage dès le départ.

Une campagne à l'intention des jeunes pourrait être également lancée à moyen terme.

Le projet du passeport n'est qu'un projet pilote mais c'est certainement la meilleure façon de procéder.

DECISION

La mise à jour concernant le passeport de l'athlète est approuvée.

13.7 Projets de l'Union européenne

LE PRESIDENT indique que deux des projets de l'Union européenne ont été discutés en détail le troisième est le programme des observateurs indépendants que M. Syväsalmi souhaite aborder dans le cadre de son rapport sur les Jeux Olympiques à Salt Lake City.

13.8 Information de la jeunesse

LE DR LORDE fait la présentation du programme d'information de la jeunesse et se réfère au document qui figure dans le dossier des membres (Annexe).

LE PRESIDENT félicite le Dr Lorde et toutes les personnes participant à ce programme.

M. SHARMA suggère que les Jeux Afro-Asiatiques figurent parmi les manifestations concernées par le programme d'information de la jeunesse et dans la mesure où son pays s'engage à effectuer tout ce qui nécessaire.

LE DR LORDE remercie M. Sharma de son offre.

DECISION

La mise à jour concernant le programme d'information de la jeunesse est approuvée.

13.9 IADA / AMA

M. WADE se réfère au rapport contenu dans le dossier des membres (Annexe).

LE PRESIDENT signale qu'il s'agit d'un programme important.

DECISION

La mise à jour concernant l'IADA / AMA est approuvée.

13.10 Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques à Salt Lake City

M. SYVÄSALMI signale que l'intervention de l'AMA aux Jeux Olympiques à Salt Lake City se partage en trois : le programme des observateurs indépendants, les projets sur internet de passeport de l'athlète et celui de la formation. Les détails auxquels il se réfère figurent dans le dossier des membres (Annexe).

DECISION

La mise à jour concernant les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques à Salt Lake City est approuvée.

14. Mise à jour concernant les contrôles hors compétition

M. SYVÄSALMI demande aux membres de se reporter à leur dossier pour y trouver le rapport à ce sujet (Annexe).

LE PRESIDENT indique que l'AMA n'a pas signé d'accord avec la FIFA. Il a lu que l'AMA disposait d'un accord, mais ce n'est pas le cas, bien que cela soit le signe que la FIFA en souhaite un. Il tentera de rencontrer brièvement M. Blatter au Canada pour envisager la question.

M. FASULO aborde la question de la définition de ce qu'est un contrôle hors compétition. Les fédérations n'étaient pas certaines de ce que constitue un tel contrôle. Les membres pourraient-ils obtenir des indications sur la façon dont l'AMA traite de la question?

LE DR KIM indique que les Jeux Olympiques en 2008 vont présenter un immense défi à la Chine et il espère que l'AMA continuera à soutenir ce pays.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique que le secteur le plus important des activités de l'AMA concerne les contrôles hors compétition. Il est tout de même quelque peu déçu par les chiffres qui figurent dans le rapport, il aurait pensé que 3 500 tests seraient effectués en 2001.

Une telle terminologie ne devrait pas être utilisée lorsque ce n'est pas le cas. Il considère que des contrôles hors compétition sont des contrôles non annoncés au cours de la saison d'entraînement, autrement dit hors saison.

Il souhaiterait voir beaucoup plus de détails dans la présentation des chiffres des contrôles hors compétition à l'avenir.

M. BESSEBERG est entièrement d'accord avec le professeur Ljungqvist, et soutient les recommandations demandant que l'AMA conduise davantage de contrôles hors compétition au cours des périodes d'entraînement des athlètes.

LE PRINCE DE MERODE estime qu'il s'agit là d'une importante question à résoudre.

LE PRESIDENT ne croit pas que quiconque s'opposera aux principes généraux du contrôle hors compétition, mais quelqu'un doit savoir où sont situés les athlètes afin de pouvoir réaliser ces contrôles hors compétition.

Le nombre relativement peu élevé de tests réalisés en 2001 s'explique par le fait que le contrat négocié à l'origine portait sur une période donnée et il a dû être renégocié.

M. SYVÄSALMI indique qu'il n'y pas été possible de réaliser des tests car l'AMA ne disposait pas d'un contrat.

La question de la localisation des athlètes nécessite d'être améliorée.

Il estime que ce qui définit les contrôles hors compétition c'est qu'ils peuvent être réalisés à tout moment n'importe où, alors que certaines FI ont déjà défini leurs propres conditions. Les termes varient en fonction des sports, qu'il soit sensé ou non de contrôler le jour précédant une compétition, mais l'AMA s'entendra avec chaque FI individuellement pour trouver une solution satisfaisante.

M. WALKER indique qu'il n'a pas mentionné que le Comité Standards et Harmonisation a accepté de travailler sur la question de la localisation des athlètes pour soumettre une proposition et mettre en place un groupe de travail composé de représentants des FI et des agences nationales antidopages à ce sujet.

En ce qui concerne le contrôle hors compétition, le groupe de surveillance a adopté un protocole à la convention la semaine précédente par lequel il reconnaît à l'AMA l'autorité de conduire ces contrôles.

Il a été demandé de transmettre à l'agence antidopage nationale et à la fédération nationale concernées les rapports des contrôles hors compétition. Il lui semble que la question a été étudiée par le Comité Légal.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST signale que 43% des contrôles n'étaient pas hors compétition. L'AMA ne doit pas considérer qu'un contrôle se déroule hors compétition si tel n'est pas effectivement le cas.

LE PRESIDENT signale que l'AMA ne peut effectuer des tests hors compétition que si les FI lui donnent l'autorité nécessaire pour le faire.

DECISION

La mise à jour sur les contrôles hors compétition est approuvée.

15. Création de la marque

LE PRESIDENT annonce que l'AMA a collaboré avec Landor pour mettre au point un logo original. Andrew King (directeur de création de Landor) et Olivier Auroy (partenaire de M. King et directeur clients) sont venus à Lausanne présenter le logo.

M. KING informe les membres que pour créer un logo et avant de façonner une identité, il était nécessaire de comprendre la mission et les valeurs de l'AMA. La société a réuni une équipe multiculturelle avec diverses contributions de Paris, Londres, Tokyo, Mexico et San Francisco.

M. AUROY fait une présentation PowerPoint sur l'histoire du sport avant le dopage et explique l'étymologie, l'histoire et la philosophie du sport. Landor s'est ensuite demandé pourquoi le sport avait changé. La politique, l'économie et les médias grands publics en sont les principales raisons. Les athlètes sont devenus des marques et des entreprises et dès lors vulnérables. A l'origine, ils avaient pour seul but de s'améliorer mais l'objectif s'est modifié et il leur faut devenir meilleur qu'eux-mêmes. Tordre les règles a toujours existé mais c'est devenu dangereux.

Le concept du logo de l'AMA a besoin de correspondre à une seule et simple idée qui combine l'aspect émotionnel et rationnel de l'agence. Le signe égal du logo transmet une idée d'égalité et d'intégrité. Le cercle noir signifie les règles et le noir est également une couleur neutre. Le vert signifie

la santé et la nature, alors que le signe =, dessiné à main levée, signifie liberté. La version anglaise d'Agence mondiale antidopage a été choisie pour accompagner le logo.

LE PRESIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler.

M. CODERRE considère qu'il serait regrettable que le logo de l'AMA ne soit accompagné que par la version anglaise de l'AMA. Les versions française et anglaise devraient accompagner le logo, notamment maintenant que le siège est situé à Montréal.

M. CTVRTLİK demande si le logo a été montré à un groupe d'étude quelconque et si on a procédé à une recherche externe quelconque.

Tout le monde vit dans un monde d'acronymes et il demande comment ces initiales seront reprises dans le logo?

LE DR GARNIER partage le point de vue de M. Coderre.

M. AUROY répond que le logo lui-même ou le symbole est la partie internationale de l'élaboration de la marque. En ce qui concerne la langue, ajouter deux acronymes au logo sera très difficile. Cela ne signifie pas que les deux langues ne seront pas présentes dans d'autres documents. La société a eu à choisir entre WADA et AMA mais les deux langues seront présentes. La version complète de l'AMA a été utilisée pour enseigner à ceux qui ne connaissent pas le sens de WADA, le but est de faire de WADA une marque internationale.

Après une recherche effectuée par les divers bureaux de Landor, dont il existe entre quinze et vingt dans le monde, il n'y pas été trouvé de sens négatif pour WADA.

Toute la société a collaboré au logo et, en général, on sait que si un nouveau logo a pour objet de se concentrer sur un groupe, celui-ci le rejette immédiatement du simple fait de sa nouveauté. C'est pourquoi Landor a préféré ne pas faire appel à des groupes de concentration.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique qu'il ne comprend pas complètement le logo. Le signe égal est supposé exprimer l'égalité mais à son avis les deux lignes ne paraissent pas égales.

LE PRESIDENT indique qu'avec le temps le logo en viendra à signifier quelque chose, de la même façon que les anneaux olympiques veulent désormais dire quelque chose.

M. CODERRE souligne qu'une maison est jugée sur ses fondations. La perception ou la vision doit être exacte. Il souligne la nécessité de l'approche bilingue. Par ailleurs, l'AMA devrait faire appel à des groupes de concentration et faire confiance à l'opinion publique.

LE PRESIDENT que ce point de l'ordre du jour a été ajouté essentiellement pour information.

En élaborant un symbole, l'AMA a travaillé comme il a été décrit et elle apprendra au fur et à mesure.

16. Questions diverses

– Agence antidopage japonaise

LE PRESIDENT indique que l'AMA a étudié la question d'encourager toujours plus de gouvernements à mettre en place des agences antidopages nationales. Le Japon en a créé une et le président de l'Agence antidopage japonaise, M. Ichiro Kono, est présent pour annoncer cette création aux membres.

M. ICHIRO KONO fait une présentation de la nouvelle agence antidopage japonaise. Il est fier d'annoncer la création de la JADA, laquelle a commencé de fonctionner en novembre 2001 avant les Jeux Olympiques à Salt Lake City.

– Demande

M. SERRUYS demande qu'un nouveau siège au Conseil de Fondation soit réservé au Comité International Paralympique ainsi qu'un siège pour l'Europe afin de reconnaître le considérable engagement de l'Europe à combattre le dopage. Il demande que le vote ait lieu avant l'issue de la présente réunion.

LE PRESIDENT estime que la question devrait peut-être être laissée pour la prochaine réunion, à moins que quelqu'un souhaite soutenir la proposition.

M. CODERRE indique qu'il n'a pas apprécié de lire dans la presse des articles concernant des liens entre le budget de l'AMA et sa représentation.

Il prendra une position officielle lors de la prochaine réunion, après avoir consulté ses collègues mais il souhaiterait une déclaration de Mme Reding précisant que la question de la représentation n'a rien à voir avec le budget.

LE DR GARNIER, au nom du groupe de suivi de la convention contre le dopage, signale qu'il soutient la demande d'un siège supplémentaire pour l'Europe estimant que la représentation de l'Europe doit être améliorée, mais il précise que la demande n'est pas liée à la question du budget.

LE PRESIDENT déclare qu'il préférerait ne pas appeler à un vote et constater que ce vote n'a pas atteint son objectif. Il serait préférable d'envisager cette question à la prochaine réunion. Il préférerait pouvoir proposer qu'il serait utile d'avoir une représentation du Comité Paralympique. Il demande à M. Serruys s'il accepte de retirer sa proposition pour l'instant.

M. REEDIE estime également qu'il serait préférable que la demande soit présentée à la prochaine réunion.

M. SERRUYS indique que la question sera discutée plus à fond avec les Etats membres et il retire sa proposition.

DECISION

La demande d'un siège supplémentaire pour l'Europe est retirée.

17. Prochaine réunion

LE PRESIDENT indique que la prochaine réunion aura lieu dès que possible après les Jeux Olympiques à Salt Lake City au nouveau siège de l'AMA à Montréal.

Il souligne que les réunions qui viennent de se dérouler à Lausanne ont été excellentes, avec des discussions approfondies sur les questions importantes et des progrès en vue de la réalisation des objectifs de l'AMA.

Toutes les attentes ont été surpassées. L'AMA existe, elle a été organisée et est devenue opérationnelle dans un certain nombre de domaines importants.

L'AMA a passé des accords avec 34 des 35 FI et le programme des observateurs indépendants a joué un rôle important aux Jeux Olympiques à Sydney et à d'autres compétitions des FI, levant tout doute quant à l'application correcte des règles antidopages.

L'AMA a à son actif la réalisation d'un certain nombre de tests hors compétition.

De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'harmonisation des règles antidopages au sein du mouvement sportif et avec les autorités publiques.

Des fonds significatifs pour la recherche ont été affectés à la disposition de chercheurs expérimentés dans des domaines qui sont de l'intérêt de l'AMA..

Il a été bien compris que la réponse la plus adaptée au dopage dans le sport reposait sur un travail d'éducation que l'AMA va effectuer.

Une coopération internationale sans précédent s'est tissée entre autorités publiques et autorités sportives

Il remercie chacun de sa participation et espère que chacun fera un compte rendu positif auprès de ses mandants respectifs.

Une réunion informelle du Conseil de Fondation aura lieu à Salt Lake City avec ceux des membres qui prévoient de s'y rendre.

Il remercie le personnel, les médias et les interprètes de leur aide.

DECISIONS

1. La prochaine réunion du Conseil de Fondation aura lieu à Montréal le 4 juin 2002.

2. Une réunion informelle aura lieu à Salt Lake City au cours des Jeux Olympiques.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DU CONSEIL DE L'AMA